



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH – 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Berne 10 Mars 2006

Communiqué de presse

Non au Numerus Clausus pour la Médecine et à la discussion sur l'introduction d'un NC dans les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel

L'UNES réaffirme son opposition, déjà émise dans une prise de position en date du 6 juin 2001, à l'introduction d'une réglementation de type Numerus Clausus (http://www.vss-unes.ch/issues/2001/2001-06-06-f-numerus_clausus.pdf)

Agrandir les facultés de Médecine et engager plus de personnel

Pour le semestre d'hiver 2006/07, les Hautes écoles annoncent 947 places pour la médecine humaine et 183 pour la médecine dentaire au niveau national. C'est peu. Les inscriptions reçues (Etat mars 2006) sont de 1712 pour la médecine humaine, 348 pour la médecine vétérinaire et 217 pour la médecine dentaire. En 2004/2005 la capacité d'accueil des Hautes écoles a été dépassée de 20%. 620 places au sein des universités de médecine à Numerus Clausus sont annoncées pour l'année 1998 - pour cette année, les mêmes universités annoncent 546 places. **La situation s'est détériorée depuis l'introduction du NC.** Le renvoi à une marée d'étudiant-e-s allemands et français évite d'aborder le vrai problème. **Afin de garantir sur le long terme en Suisse assez de médecins dans les domaines de la médecine humaine et dentaire, l'agrandissement des facultés est indispensable, soit aussi plus particulièrement l'engagement de davantage de professeurs.** Mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres filières d'études.

Le test d'aptitude instaure non seulement une sélection basée sur la méritocratie mais durcit également la sélection sociale. L'année dernière, les inscriptions ont dépassé les effectifs prévus de plus de 279% pour la médecine humaine, de plus de 134% pour la médecine dentaire et de plus de 212% dans la médecine vétérinaire. Les attentes de meilleures chances d'accès grâce à la préparation sont très grandes dans un tel contexte basé sur la compétition et l'élimination. Un cours de préparation de cinq jours coûte 1'050 CHF. Les frais pour pouvoir passer le test d'entrée se montent à 200 CHF. Si les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel venaient à instaurer un NC, il n'y aurait plus de possibilités d'évitement, le marché va s'ouvrir dans ce domaine et les prix vont augmenter selon les mécanismes du marché. L'égalité des chances dans l'accès aux études va continuer à régresser et les futurs médecins vont devoir calculer avec précision leur *return of investment*. Toutes les universités qui ont instauré le NC sont concernées par ce reproche.

La qualité de l'enseignement est un principe supérieur

L'introduction du Numerus Clausus comme cela s'est déjà produit dans les universités alémaniques et comme c'est actuellement discuté dans les universités romandes n'est pas une mesure d'assurance qualité: ni pour la formation, ni pour l'apprentissage ni pour les personnes en formation. **Le taux d'interruption des études est le résultat du manque d'information – et apparemment, de meilleurs résultats selon la réussite au "test d'aptitude" sont comme tous les paramètres politiques, influençables.** L'UNES se

L'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) a été créée le 19 juin 1920 à Zürich.

L'UNES, représentation nationale des associations d'étudiant-e-s de Suisse, est membre d'ESIB, the National Unions of Students in Europe et d'IUS, the International Union of Students.

réjouit de la thématization éventuelle d'une plus haute qualité de l'apprentissage, de salles de cours trop pleines soit de l'amélioration des conditions d'encadrement et de bibliothèques bien équipées. Tout cela est nécessaire pour des conditions d'études plus attractives (qui doivent être les mêmes pour toutes et tous) – néanmoins aussi dans la course à l'exclusivité, la distinction et l'élite. **Le NC dans sa mise en application ne tend malheureusement qu'à une amélioration pour peu d'étudiant-e-s.**

Vous trouvez plus d'informations ainsi que les renvois dans **»Stellungnahme des VSS zur diskutierten Einführung des Numerus Clausus für Medizin an den Universitäten Genf, Lausanne und Neuenburg«**, adoptée par le présidium le 9 mars 2006 (<http://www.vss-unes.ch/d/policy.html>)

Pour plus d'informations, adressez-vous à:

Rahel Imobersteg, Co-Präsidentin VSS, 079 297 70 38

Guillaume Henchoz, co-président UNES, 078 886 74 06